



Achat maison agence immo

Par florencet

Bonsoir ,

j'ai vendu ma maison suite à une séparation . Séparation difficile . Une fois que la maison à trouver un acheteur. J'ai trouve par le biais d'une agence une maison à acheter moi toute seule.

Cette agence à téléphone à l'autre agence qui a vendu ma maison pour savoir si mon acheteur était bien sur . Elle l'a fait sans mon accord, sans m'en avertir et d'anticiper les problèmes que cela pouvait engendrer . À t'elle eu le droit de téléphone sachant qu'en plus elle avait le compromis de vente ds les mains ? Est ce que sa démarche était légale N'a t'elle pas fait de zèle ?